

Un prêtre Burundais accusé d'agression sexuelle au Canada

TVA Nouvelles, 22 février 2018 Un prêtre aurait agressé une femme inconsciente Un prêtre accusé d'agression sexuelle sur une femme de 79 ans l'aurait embrassé de force alors qu'elle était inconsciente après sa chute. Lui prétend seulement avoir voulu l'aider après sa chute. [Photo : Le prêtre Charles Bizimana a subi son procès jeudi au palais de justice de Val-d'Or.]

Charles Bizimana, 46 ans, un prêtre arrivé du Burundi en 2014 pour prêcher la religion catholique en Abitibi, a rencontré la victime alléguée le 7 mars 2016, vers 10 h, dans un bar de Val-d'Or. Après avoir bu de la bière et une tequila double, la septuagénaire a invité M. Bizimana à partager son taxi et à prendre un café chez elle. Elle a perdu connaissance. Selon le témoignage de la victime alléguée lors du procès jeudi, le curé lui aurait mis la main sur l'épaule avant de l'agripper de force par les deux bras. «Je me suis débattue et j'ai crié», a dit celle dont l'agression a été jugée par la cour. Selon elle, le prêtre l'a touchée et elle est tombée sur le dos. Elle se serait alors cognée la tête contre le mur. Elle aurait à ce moment perdu connaissance. «Quand je me suis réveillée, il était allongé sur moi et m'embrassait de force. (...) Il me potassait comme quand on fait du pain», a-t-elle imaginé. Selon sa version, elle a aussi repoussé un peu l'homme de foi avec sa main droite. Il lui aurait alors baissé ses leggings jusqu'aux genoux. «Dieu merci, mes sous-vêtements sont restés bien en place. (...) J'ai crié «Tue-moi. À mon âge, ça ne me fait rien», a-t-elle raconté. Selon sa version, le prêtre s'est alors relevé de lui-même et lui a dit qu'il ne la tuerait pas, car elle était trop belle et gentille. Aide Accusé d'agression sexuelle, de voies de fait et de séquestration, M. Bizimana a raconté une histoire bien différente. Il affirme qu'il a voulu aider la dame à se servir un verre de vin lorsque celle-ci est tombée sur le dos dans sa cuisine. «J'ai voulu aller l'aider à se relever, mais elle a commencé à me traiter de terroriste musulman et de noir. J'ai dit sous l'impulsion de la peur, a-t-il dit pour expliquer la présence de son sang sur le chandail de la dame et sur un coussin retrouvé par terre dans l'appartement. Par la suite, la dame aurait perdu connaissance pour une raison qu'il n'est pas capable d'expliquer à la cour. Il lui aurait alors donné une tape. «Quand elle s'est réveillée, elle a recommencé à me traiter de terroriste», a-t-il dit. Il soutient que dans son pays, les personnes âgées sont traitées avec respect et qu'il ne voulait pas aider une dame qui marchait avec une canne. Le juge Steve Magnan rendra son verdict vendredi. David Prince | Agence QMI

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});